



## Le CEAS au quotidien

### Plus de 700 associations déjà recensées

Cynthia Cadot, volontaire associative au CEAS, se déplace dans chaque commune et sollicite leur concours pour le recensement des associations en activité. Au terme de son périple dans les 261 communes mayennaises, elle a reçu un bon accueil, et la quasi-totalité des communes ont compris l'intérêt de la démarche et accepté de servir d'intermédiaires.

A ce jour, le CEAS a déjà collecté plus de 700 fiches -questionnaire (dont 55 d'Évron, 40 de Craon, 29 de Cossé-le-Vivien...). Il reste à lancer le recensement des associations dont le siège est à Laval.

Le précédent recensement, en 2003, avait permis d'enregistrer 2 788 associations mayennaises.

### Huit jeunes volontaires en Mayenne

Dominique Darras est également volontaire associative au CEAS. En partenariat avec la Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS), elle assure justement la promotion du service civil volontaire en Mayenne.

Avec huit volontaires fin 2007, la Mayenne se distingue au niveau régional. Le département compte

deux volontaires au titre du volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité (communauté de communes du pays de Loiron) et six au titre du volontariat associatif (Copainville, Fédération des associations laïques, Judo-Club lavallois et CEAS de la Mayenne). Plusieurs dossiers sont en cours d'instruction et plusieurs associations préparent actuellement un dossier d'agrément.

### Quelque 220 participants aux réunions « Municipales »

En novembre et début décembre, le CEAS a organisé huit réunions dans le département pour informer et sensibiliser les candidats qui vont se (re) présenter aux prochaines élections municipales. **Quelque 220 participants, dont une centaine d'élus sortants et environ 120 nouveaux candidats ou « simples citoyens » venus s'informer. Avec des rencontres ayant réuni de 18 (Bierné) à 45 participants (Le Bourgneuf-la-Forêt), le CEAS a atteint l'objectif quantitatif qu'il s'était fixé.**

**Les échanges qui ont suivi l'exposé introductif ont tous été différents d'une réunion à l'autre. Les élus présents, parfois très spontanément, se sont toujours prêtés de bon gré au jeu des questions sur leur expérience. De réunion en réunion, le CEAS a pu ainsi accumuler tout un ensemble d'initiatives particulièrement intéressantes, que ce soit en relation avec le fonctionnement interne du Conseil municipal, la démocratie participative locale ou encore le développement durable.**

## En bref...

Schéma gérontologique départemental de la Mayenne : le 6 décembre dernier, le Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) des Pays de la Loire a rendu un avis favorable sur le schéma (à l'unanimité, moins deux abstentions). Il s'agissait d'une nouvelle étape vers l'officialisation du schéma élaboré pour 2008-2012.

30<sup>e</sup> anniversaire du CEAS : l'association, créée en 1978, fêtera son 30<sup>e</sup> anniversaire en 2008. *L'Oribus* publiera un dossier, sur l'histoire du CEAS, dans son numéro à paraître en avril. Par ailleurs, le CEAS va accueillir les Journées nationales du réseau Culture et Promotion, les 29, 30 et 31 mai, ce qui sera l'occasion de marquer l'événement.

**Dispositif local d'accompagnement (DLA)** : ce dispositif vient en appui aux associations qui ont des emplois salariés (ou qui sont susceptibles de créer un premier emploi). Le CEAS l'anime en Mayenne depuis fin 2003. En 2007, l'État, la Caisse des Dépôts, la Région des Pays de la Loire et l'Union européenne (fonds social européen) ont apporté des crédits pour financer les trente ingénieries individuelles et les trois collectives que le CEAS a mis en œuvre.

## Municipales

### Créer une association ? Surtout pas pour financer la campagne

**Dans les petites communes, des candidats peuvent avoir l'idée de créer une association qui servira à collecter des fonds et à financer la campagne électorale.**

Ce serait une bien mauvaise idée : seuls les partis politiques et les **particuliers peuvent financer la vie politique. Une association s'exposerait à des sanctions pénales lourdes.**

Pour les futurs colistiers, la solution consiste à créer un compte bancaire joint sur lequel seront déposés les dons en provenance de **particuliers (surtout pas d'entreprises : là aussi, c'est interdit).**

Source : Eric Landot, « Elections municipales : président/candidats, quelles précautions ? », *Associations mode d'emploi* n° 94 de décembre 2007.

## Rappel

Les associations :  
partenaires du développement local ?

Mercredi 19 décembre,  
de 18h à 21h,  
à l'Espace régional de la Mayenne,  
43 rue Gambetta, à Laval

### La pensée hebdomadaire

*« Il a fallu plus de 10 000 générations pour que la population humaine atteigne 2 milliards d'individus. Mais une seule vie d'homme — la nôtre — a suffi pour que l'on passe de 2 à 9 milliards. Nous avons donc le devoir moral de prendre conscience de ce bouleversement pour redéfinir la relation entre notre espèce et la planète ».*

Al Gore — *Une vérité qui dérange*, éditions de La Martinière, 2007.